

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 165 exonérant de la T.I.C. les marchandises et matériaux achetés sur les crédits du Fonds Européen

n° 165

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 septembre 1960

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1960

Date du numéro
31 octobre 1960

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

Les marchandises, matériels et matériaux importé sen Côte Française des Somalis par les titulaires de marchés passés pour le compte du Fonds Européen sont, lorsqu'ils sont destinés au Lotissement du Stade, exonérés de la taxe intérieure de consommation.

Art. 2

Les importateurs. visés à l'article précédent devront apporter la preuve que ces marchandises, matériels et matériaux sont destinés aux travaux susvisés. L'exonération leur sera accordée, sur demande de l'Ordonnateur du Fonds Européen certifiant la destination. par autorisation de l'Ordonnateur Délégué du Budget Local.

**Le Sererrétaire de la Commission Permanente.OMAR IBRAHIM HADOM.Le Président de la Commission Perma-
nente,OMAR KAMIL WARSAMA.**